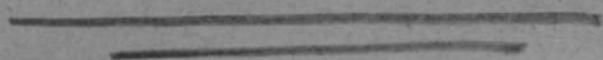


Arondissements de Noury le Sec

414 0704/02

TRACTS



Instructions



ORDRE REGIONAL N°93

Entrée N° 5

REPARTITION	
Direction Régionale	AFF
de l'Est.	
10	
1	in. con. pd depuis sup. 1
M. Dore - Brienne	
Mantion - Delpat	
Maquet	
5 NOV 1941	
Bout 11	Saint 10
Quercy 10	Chalons 10
La Vallée 10	Reims 10

Col.  
Aff.

Nm. 40

ORDRE REGIONAL N° 93

M. Dore  
M. Brienne  
M. Mantion  
M. Maquet

affiche  
repartition Ex

5-11-41

Lorsque des tracts, journaux, revues ou tous autres documents de propagande communiste, gaulliste ou anti-allemande, sont trouvés dans les emprises du chemin de fer, il y a lieu d'observer les consignes suivantes:

1°- s'il s'agit d'un exemplaire unique, le remettre sur le champ aux Autorités Allemandes ou, à défaut, à la police française;

2°- s'il s'agit de 2 exemplaires du même texte, en remettre un aux Autorités allemandes et le 2ème à la police française;

3°- enfin, s'il s'agit d'un nombre d'exemplaires supérieur à 2, les deux premiers doivent être remis comme il est indiqué ci-dessus, le surplus devant être adressé dans le plus bref délai au Directeur de la Région, par l'intermédiaire des Chefs de service.

Tout agent responsable de retard dans la transmission de tels documents risquerait d'être inculpé tant par la police allemande que par la police française comme ayant cherché à permettre aux distributeurs de ces tracts d'échapper aux investigations.

S'il y a doute sur le caractère délictueux d'un document trouvé, il convient d'opérer comme si ce caractère était certain.

*vous*

Le Directeur de l'Exploitation,  
R E N A R D.

S.N.C.F. - MT/E

N° 112 P.42 Ce

Arrondissement du Matériel N° 157

PARIS, le 13 Mai 1942

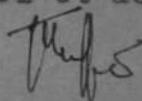
Pénitenc N°  
N° 3016NOTE aux Divisions  
Subdivisions  
Arrondissements  
Ateliers d'EPERNAY

L'Ordre régional N° 93 du 31 octobre 1941 prescrit de remettre aux Autorités Allemandes et à la Police française un exemplaire des tracts et documents de propagande communiste, gaulliste ou anti-allemande trouvés dans l'enceinte du chemin de fer, puis de me transmettre le surplus dans le plus bref délai.

Dans le cas où les Autorités allemandes ou françaises saisiraient ces tracts, comme le fait vient de se produire dans deux établissements, il importe, avant la remise des tracts disponibles, d'en réserver 3 exemplaires pour les joindre au rapport original destiné à M. le Directeur. En cas de difficulté, on indiquerait qu'il s'agit de documents destinés à l'instruction de l'affaire, notamment vis-à-vis de l'E.B.D. PARIS.

Je vous prie de donner des instructions conformes à vos établissements.

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction



M. D'Orléans 13/5/42

M. Périgny 18/5/42

Personnel. noter et référencer aux E &amp; P

15.5.42

M. Piquet

fait le 16.5.42

8

*Arrêté par le matériel N° Noisy*

MATÉRIEL ET TRACTION

MNSP Entrée NS  
N° 669  
du 17 11 41

PARIS, le 5 Novembre 1941

P Entrée NS  
N° 5078

BUREAU DU PERSONNEL

Note aux Divisions  
Subdivisions  
Chefs d'Arrondissement +  
Ateliers d'Épernay  
Magasins Généraux

N° 81 P 41 Ce

L'Ordre Régional N° 93 du 31 Octobre dernier que je vous ai transmis le 3 courant indique les consignes à observer par les établissements pour la remise aux polices française ou allemande des tracts, journaux, revues et tous documents délictueux trouvés dans les emprises du chemin de fer.

Je vous rappelle et vous prie de faire prendre note que la découverte et la remise de ces documents aux autorités susvisées doivent m'être signalées sans délai sous pli confidentiel et très urgent par l'envoi direct à mon adresse du rapport établi à cet effet; une copie de ce rapport m'étant transmise par la voie hiérarchique.

Ces rapports devront préciser les circonstances, date, heure et lieu de la découverte; nature et analyse très succincte des documents trouvés lorsqu'il ne sera pas possible d'en joindre au moins un exemplaire (cas 1° et 2° de l'Ordre Régional N° 93 précité).

Le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

*m. Docé  
Drouault  
note répercutée aux chefs  
2/11/41*

*Thomé*

*u  
Copie à M. G. Chefs  
Noisy etc.*

*(sans date)  
me rendre le tout  
fuy*

ORDRE REGIONAL NO 118

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES  
CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Direction Régionale  
EST.

PARIS, le 5 novembre 1942.

Col.  
Aff.  
N° 40

M. Doré  
M. Bruonne  
M. Richard  
ORDRE REGIONAL N° 118

Personnel - à appeler  
14.11.42 - répartition aux Est  
fam. inter. l'OR 93 v

Lorsque des tracts, journaux, revues ou tous autres documents de propagande communiste, sont trouvés dans les emprises du chemin de fer, il y a lieu d'observer les consignes suivantes :

1°- s'il s'agit d'un nombre d'exemplaires supérieur à quatre :

- un exemplaire sera remis à la police française;
- deux exemplaires seront adressés à la Direction Régionale;
- tous les autres exemplaires seront remis au service de surveillance allemand le plus proche.

2°- Dans le cas où moins de 4 exemplaires des tracts seraient découverts, ces exemplaires seront remis dans l'ordre de priorité suivant :

- un au Service de Surveillance allemand;
- un à la Police française;
- un à la Direction Régionale.

Tout agent responsable de retard dans la transmission de tels documents risquerait d'être inculpé tant par la police allemande que par la police française comme ayant cherché à permettre aux distributeurs de ces tracts d'échapper aux investigations.

S'il y a doute sur le caractère délictueux d'un document trouvé, il convient d'opérer comme si ce caractère était certain.

Les présentes dispositions remplacent celles de l'Ordre Régional N° 93 qui est abrogé.

Le Directeur de la Région.

REHARD.

voir au ...  
répartition

Entrée N 5  
86  
14-11-42

1111 2111 1111

*Callantua*S.N.C.F. ~~DÉCRET N° 1938~~ PARIS, le 14 Avril 1943

Région EST

N°1192

NSP

Entrée N° 43  
N° 19 AVR 1943Monsieur le Chef du Service de  
Exploitation

Pour lui permettre de renseigner le Service de Surveillance allemand et le Commissaire de Police, une gare de la Région a cru devoir faire prendre des copies d'un tract trouvé dans les emprises du chemin de fer.

Je rappelle à cette occasion que les prescriptions de l'ordre régional N°118 du 5 Novembre 1942 doivent être strictement observées et vous prie de signaler à l'attention de vos établissements que c'est seulement sur demande écrite d'une autorité allemande chargée de la surveillance des chemins de fer qu'il faudrait faire des copies de tracts.

Le Directeur de la Région,  
Signé: RENARD.

Copie à M. WISDORFF  
Paris le 14 Avril 1943  
Signé: RENARD.

Copie à MM. WISDORFF, RIBET, JOUFFROY

N°280 P 43/2

Messieurs les Chefs de Division  
Subdivision  
et Arrondissement

Pour gouverner et opérer de conformité, le cas échéant.

PARIS, le 17 AVR 1943.

P.le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction,

KEUFFER

M. L. 20/4/43

M. B. 20/4/43

Personnel - Copie aux E x P

19.4.43

PT

*fait le 21.4.43**[Signature]*

COMMUNICATIONS ET DISPOSITIONS INTERNES

A VISER PAR LE :

*Ref*

BUREAU DU PERSONNEL

G.A.P.

MM. ~~DUPIN~~

GUTH

Mme VORELLE

Melle GRANDEMANGE

M. BAILLY

Mme TOURAND

M. GOUSSET

Mme FRANCHI

MM. DEAUDREIS

PERRIN

CHILLOUX

PIQUET

CHAMPAGNE

BERLEUX

M. REVERT

Melle BERTRAND

MM. LENS

PICOT

LU COT

DECAUDIN

MOCHIN

ALLART

BAYLE

Melle SERGENT

A RETOURNER AU  
BUREAU DU PERSONNEL

*M. Piquet*

20

Personnel

Orvis

En decembre 1940 des tracts anti allemands  
avaient ete trouves dans l'enceinte du chemin de fer et  
j'avais attire l'attention du personnel sur les consequences  
graves que pourraient entraîner ces sortes de manifestations.

Or, malgre cet avertissement, des tracts tendancieux  
viennent d'etre decouverts dans nos blediers.

Je rappelle au personnel, que des sanctions tres  
severes seront prises contre les agents qui seraient trouves  
possesseurs de tels tracts.

Je fais appel au bon sens de tous pour eviter le  
renouvellement de faits semblables qui, pour un cas isole,  
pourraient avoir des repercussions perilleuses pour un etablissement  
tout entier.

Fait le Sec le 1<sup>er</sup> Mai 1942

Le Chef d'arrondissement,

J. Calandrea

12/2  
695  
12  
1437,5

SOCIÉTÉ NATIONALE  
DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Région de NEST

MATÉRIEL & TRACTION

BON DE MATIÈRES  
ATELIERS DE NOISY-310

adressé par

au MAGASIN DE NOISY-353 Rayon n°

Numéro du bon : 3332

Date du bon : 5.2.40

Le Chef de Service local,  
Le Chef des Ateliers de Noisy-10-900

*Mantey*

(\* Ce bon correspond à la demande 463 C N°

EST. 2 000 300 (Facture)

Compte particulier à créditer

Cadre réservé au demandeur

Compte particulier à débiter

EMPLOI

A LIVRER A

8 FEV 1940

8 FEV 1940

3532 MAGASIN DE NOISY

COMPTE A DÉBITER	NUMÉRO DE COMMANDE	MACHINE, TENDER TYPE DE VÉHICULE, UNITÉ DE PRODUCTION		NUMÉRO DE VÉHICULE	UNITÉ DE PRODUCTION
		Indice	Numéro		

ATELIERS DE NOISY

Timbre à date du fournisseur

Timbre à date du demandeur

NUMÉRO de la catégorie principale (6)	NUMÉRO de nomenclature (7)	DÉSIGNATION (8)	Unité (9)	QUANTITÉ (10)		PRIX (11)		TOTAL (12)
				Unités	déc.	frs	cent.	
	120520	Bois à feu en grume de 5 x 20	P	25				
$\frac{21}{03}$	1206706	Bois à feu en grume de 70 x 19	K	10		2	19	2190
$\frac{21}{06}$	1286200	Bois à feu en grume de 4 x 18	P	200		0	022	500
	1287347	Bois à feu en grume 7F 5 x 40	P	200		0	040	900
	135	" " " " 5 x 45	P	200		0	048	960
	335	" " " " 5 x 60	P	200		0	057	1140
								5690

Vu et transmis

Vu et bon à livrer

Approuvé

TOTAL . . .

(\* ) A n'indiquer que s'il s'agit de consommation exceptionnelle

Epernay, le 8 Octobre 1941

N° 2 I.F/101

Monsieur le Chef de la Division  
du Matériel  
(Subdivision du Matériel Moteur)

Par transmission N°485 DM du 27.9.1941 de la Note 167 F.41/T du 2<sup>e</sup> Septembre 1941 de M. le Chef du Service, vous m'avez demandé de vous renseigner sur l'obturation des orifices des armoires-vestiaires de manière à éviter l'introduction clandestine de tracts ou papillons quelconques à l'intérieur de ces armoires et sur les difficultés rencontrées pour la fermeture au cadenas comme le préconisait M. le Directeur Régional.

Je vous ai renseigné, comme demandé par lettre 222 F.101 du 4.10.1941 pour le second point, mais je crois utile de revenir sur l'obturation des orifices au sujet de laquelle vous me demandez de vous renseigner pour le 15 de ce mois.

Avant d'avoir reçu votre transmission 485 DM précitée, j'avais cru devoir faire appeler, par l'intermédiaire des dirigeants d'atelier, l'attention de chacun des 247 agents qui avaient refusé de recevoir l'avis prescrit par M. le Directeur Régional en leur indiquant:

a)- que ce refus ne dégageait en aucune façon leur responsabilité. Cela d'autant moins qu'ils accèdent, au minimum 4 fois par jour à leurs armoires-vestiaires et que ces dernières qui sont installées dans les divisions d'atelier, sont en quelque sorte, placées sous la surveillance permanente du personnel pendant toutes les heures de travail.

b)- qu'il leur était toujours possible, en cas où ils trouveraient un tract glissé à leur insu dans leur armoire, d'en aviser leur Chef direct.

c)- qu'au point de vue discipline générale, nous ne pourrions pas admettre ce refus.

Ces remarques ont été bien comprises du personnel et seul un agent; pour des raisons de conscience, a persisté dans son refus.

Il semble donc, à mon avis, que dans ces conditions, il ne soit plus utile de poursuivre l'obturation des ventouses d'aération des armoires-vestiaires, puisqu'en faisant appel au bon sens des agents, ceux-ci se sont pliés, sans autre difficulté à la discipline prescrite.

J'ajouterai que cette obturation n'empêchera en aucune façon l'introduction clandestine de tracts à l'intérieur des armoires car, du fait du mode de construction de celles-ci, il sera toujours facile à un malintentionné d'introduire un papier quelconque entre la porte et le cadre de l'armoire. D'autre part, il est à craindre que, dans la mauvaise saison,

Noisy-le-Sec, le 29 Mai 1942

N° P/5

Monsieur l'Inspecteur des Services Actifs  
au Poste de PARIS,

Suite à votre lettre 165 LB du 25 courant.

Ces tôles vous ont été livrées comme suite à votre 401 Z N° 11  
du 8-10-41, mais il n'y a plus lieu, en effet, de prévoir leur mise  
en place.

Les retourner à nos Ateliers, en rappelant la présente Clon.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATERIEL

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
du Matériel à Noisy-le-Sec

Nous recevons des Ateliers de Noisy-le-Sec 47 tôles destinées à l'obturation des orifices des armoires-vestiaires.

Or, par sa communication N°29876 du 16-10-41, Monsieur le Chef du Service Matériel et Traction faisait savoir que l'on pouvait se dispenser de cette obturation étant donné que les agents étaient tenus de signaler à leur Chef direct toutes introductions faites à leur insu dans leur armoire.

Dans ces conditions, je vous serais obligé de me faire savoir s'il y a lieu de procéder à l'obturation prévue.

L'Inspecteur de 1ère Cl. des S.A.  
au Poste de Paris.

M. Faixnont  
Personnel  
27.5.42  
7



Nom des personnes auxquelles les cartes, les permis ou les bons de réduction sont destinés. (Indiquer le degré de parenté avec l'agent ainsi que, s'il s'agit d'enfants, le sexe et le prénom de ceux-ci, leur âge à la date de la demande et, s'il y a lieu, le montant de leur gain mensuel, accessoires compris le cas échéant). . . . .

Parcours pour lequel les cartes, les permis ou les bons de réduction doivent être établis. (Pour les cartes, indiquer, en outre, la longueur du parcours et, s'il y a lieu, les jours de validité et les numéros des trains à utiliser) . . . . .

Motif de la demande et avis du Chef de Service (Central ou Régional) . . . . .

*(Indiquer la nature des pièces justificatives fournies à l'appui de cette demande)* . . . . .

TRANSMIS A MONSIEUR L'INGÉNIEUR EN CHEF,

TRANSMIS A MONSIEUR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA COMPAGNIE,

le 19

Paris, le 19

(1) Timbre du Service (Central ou Régional).

(2) Timbre du Service local (le cas échéant).

(3) Pour les demandes de cartes 90 %, indiquer si les intéressés sont titulaires d'un autre titre de circulation et, le cas échéant, la nature de ce titre.

la suppression des ventouses d'aération, préjudiciable en elle-même à l'hygiène vestimentaire des agents, ne devienne nuisible surtout en temps de pluie.

Je vous serais obligé de bien vouloir transmettre ces remarques à Monsieur le Chef du Service et de me faire part de sa décision.

L'Ingénieur, Chef des Ateliers  
d'Espenay  
signé : **SEIDENRICH**

N°5168 P2

Vu et transmis à Monsieur le Chef du Service, en le priant de me faire connaître sa décision.

Paris, le 11 Octobre 1941  
Le Chef de la Division du Matériel  
signé : **LESCEUR**

-1-1-1-1-1-1-1-

Bureau du Personnel

Communication N°29876 du 16.10.1941  
M. LESCEUR,

Pour A, il convient de se conformer à la décision du 25 Septembre de M. le Directeur de l'Exploitation (sa transmission N°169 P.41/T du 1er Octobre) prescrivant de faire compléter les avis par une mention invitant les agents à signaler à leur Chef direct toute introduction faite à leur insu dans leur armoire, de tracts, journaux ou objets quelconques.

En ce qui concerne l'obturation des ventouses d'aération l'ajonction prévue au précédent, en ce qui concerne la déclaration à signer par les agents permet de se dispenser de cette obturation.

Cette obturation ne pourrait d'ailleurs être assurée qu'avec du grillage métallique; il est extrêmement difficile de s'en procurer dans les circonstances actuelles, mais on pourra le faire cependant lorsqu'on en aura l'occasion.

P. le Chef du Service du M & T  
signé : **ROSET**

N°5401/EM

Copie à Monsieur le Chef d'arrondissement de Noisy

Paris, le 21 Octobre 1941

P. le Chef de la Division du Matériel  
signé : **RICASSIN**

N°P.4747/16

Copie à Monsieur (6 Chefs)  
Pointage

Noisy-le-Sec, le 29 Octobre 1941

Signé : **SIRURGUET**

*à retourner au Bureau  
du Personnel*

MNSP Entrée N.S. Paris, le 12 Novembre 1941.

N° 670  
du 17 11 41

N°5886 PM

P Entrée NS  
N° 5119

Monsieur le Chef d'Arrondissement de

NOISY  
ROMILLY  
MOHON  
NANCY

l'Ingénieur, Chef des Ateliers  
d'EPERNAY

Comme suite à la lettre n°81 P.41/Ce du  
5 Courant de M.le Chef du Service relative  
aux avis à donner en cas de découverte de  
tracts délictueux, je vous prie de prendre  
note de m'adresser, le cas échéant, en dou-  
ble exemplaire, la copie du rapport envoyé  
directement au Bureau du Personnel.

Le Chef de la Division  
du Matériel,

*Estelle*

Personnel

Noter et répercuter aux Ex<sup>ts</sup> les avis de prendre note des  
en les invitant à nous adresser  
les rapports de l'espèce en 4 exempl. fait le 14.11.41

13.11.41

B

RAPPORTS

N° 52 MNSP/14

Monsieur le Chef du Service  
du Matériel et de la Traction  
à PARIS.

Ce jour, à 6h23, au départ du train ouvrier P.1 de la gare de Paris-Pajol, les agents de nos Ateliers montés dans le 2ème compartiment de la 2ème voiture, ont trouvé 8 exemplaires de "L'HUMANITE" du 28 Mai 1942, qu'ils ont remis à l'arrivée du train aux Ateliers .

- Un exemplaire a été remis aussitôt au représentant de la H.V.D. aux Ateliers de Noisy-le-Sec .

- Un exemplaire a été adressé à M. le Commissaire de Police de Noisy-le-Sec .

- Ci-joints les six autres exemplaires .

Signé: BRIONNE

Noisy-le-Sec, le 12 Aout 1942

Monsieur VOSS

Je vous remets ci-joint un exemplaire de "L'HUMANITE"  
trouvé ce jour dans le train ouvrier Pl, au départ de la  
gare de Paris-Pajol , à 6h23 .

Signé: CALLANDREAU

Noisy-le-Sec, le 12 Aout 1942

Monsieur le Commissaire de Police

à Noisy-le-Sec

Je vous remets ci-joint un exemplaire de "L'HUMANITE"  
trouvé de jour dans le train ouvrier au départ de la Gare  
de Paris-Pajol à 6h23 et remis par nos agents à l'arrivée  
aux Ateliers de Noisy-le-Sec, 75 Rue Emmanuel Arago .

Veillez agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance  
de ma considération distinguée .

Signé: GALLANDREAU

Noisy-le-Sec, le 6 Juin 1942

Monsieur le Commissaire de Police  
à Noisy-le-Sec

Je vous remets ci-joint 1 tract qui a été  
trouvé ce jour à l'intérieur des Ateliers de la  
S.N.C.F., 75, rue Emmanuel Arago à Noisy-le-Sec.

Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire,  
l'assurance de ma considération distinguée.

LE CHEF D'ABRONDISSEMENT  
DU MATERIEL

Signé: CALLANDREAU

Noisy-le-Sec, le 6 Juin 1942

N° 27 MNSP/14

Monsieur le Chef de la Division  
du Matériel

Je vous informe que trois tracts dont ci-joint un exemplaire ont été trouvés ce jour à l'intérieur de nos Ateliers.

1 exemplaire de ces tracts a été remis sur le champ aux Autorités Allemandes en service à nos Ateliers; le second a été adressé à M. le Commissaire de Police de Noisy-le-Sec.

LE CHEF D'ABONNEMENT  
DU MATÉRIEL

Signé: GALLANDREAU

Noisy-le-Sec, le 6 Juin 1942

Monsieur VOSS

Je vous remets ci-joint 1 tract qui a été  
trouvé ce jour à l'intérieur de nos Ateliers.

LE CHIEF D'ABONNEMENT  
DU MATÉRIEL

Signé: CALLANDREAU

Traduction

Ich übersende Ihnen hierbei 1 Flugblatt welches  
an diesem Tage in dem Bereich unseres Werckes gefunden  
wurde.

Noisy-le-Sec, le 27 Avril 1942

N° 20 MNSP/10

Monsieur VOSS

RB. Werkmeister

Je vous fais remettre ci-joints, 2 tracts différents trouvés dans notre atelier d'ajustage.

ÜBERSETZUNG :

Ich lasse Ihnen hierbei 2 verschiedene Flugblätter übergeben, die in unserer Werkstatt gefunden wurden.

-----

N° 21 MNGP/10 Copie à Monsieur le Chef de la Division du Matériel,

Ces tracts ont été trouvés en 1 seul exemplaire.

les autorités locales françaises ont été avisées. Noisy-le-Sec, le 27 Avril 1942

Monsieur Laporte

Ce matin à 10<sup>h</sup>45 en prenant  
mon paquet de tabac dans mes  
pêchements de fille, j'ai trouvé  
dans le bas de mon armoire  
gesticulaire des 2 tracts ci-joint.  
Mon armoire gesticulaire est fermée  
avec un cadenas.

Le 25.4.42

Labellé

D<sup>e</sup>: Sainmont

D<sup>e</sup>: ajusteur Labellé occupe l'armoire N<sup>o</sup> 254  
de la quincaillerie N<sup>o</sup> 600

Le 25.4.42  
Sainmont

Arrondissement de NOISY

155-PE

de l'Entretien de l'OUROU

5 Décembre 1941.

à M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction

Tract anti-  
allemand.

Ce jour 5 courant, à la prise de service, à 7 h, 30, du S/Chef-visiteur et des 5 visiteurs de la fosse de visite, chacun de ces agents a trouvé dans son armoire vestiaire un tract (dont ci-joint spécimen), intitulé "Chrétiens".

Ce document fait ressortir les persécutions dont sont victimes catholiques et protestants, tant en Allemagne que dans les pays occupés et recommande aux chrétiens d'entendre le poste de T.S.F. clandestin émettant en longueur d'ondes de 30 à 31 mètres, les dimanches, mardi et vendredi, de 2 h, 15 à 2 h, 35.

Ces tracts ont été glissés, probablement la nuit, dans chaque armoire, par la fente supérieure de la porte fermée.

Malgré les recherches faites, il n'en a pas été trouvé dans les autres vestiaires ou locaux de l'entretien.

Conformément aux instructions de l'Ordre Régional N° 93, du 31-10-41, un exemplaire a été remis aussitôt au Commissariat de Police de PARTIN et un à M. le Chef de gare allemand de PARTIN.

L'Inspecteur de 1<sup>o</sup> Cl. des S. . .  
Chef de l'Entretien de l'OUROU,  
Signé: CHAIX

Copie transmise à M. le Chef d'Arrondissement  
avec ci-joint 3 exemplaires du tract en cause.  
Comme prévu, l'original de ce rapport a été envoyé directement à M. le Chef du Service du Matériel et de la Traction.

Entretien de l'OUROU, le 5-12-1941.  
L'Inspecteur de 1<sup>o</sup> Cl. des S. . .  
Chef de l'Entretien de l'OUROU,  
Signé: CHAIX.

Transmis à Monsieur le Chef de la  
Division du Matériel, à titre de  
renseignement avec ~~un~~ exemplaire des tracts.  
Noisy-le-Sec, le 5 Décembre 1941

C O P I E.

Paris, le 23 Septembre 1941

Monsieur le Chef d'Arrondissement  
à Noisy-le-Sec

Je vous informe que ce jour, au cours de travaux d'entretien de la rame du train 620 (Arrivée Ith), le visiteur ROBICHE en présence du S/Chef de B.O. ETEVENIOT, a trouvé dans le filet porte-bagages de la travée centrale de la voiture Est Cy 21663, un paquet de tracts communistes composés de 5 tracts de propagande et 2 résumés du livre "Le Père Milon" de Guy de MAUPASSANT

Ces tracts ont été remis à Monsieur le Chef de Gare Ppal de Paris-Est.

Rame en provenance de Gretz.

P. L'Inspecteur de 1ère Cl. des S.A  
au Poste de Paris  
signature

Transmis à Monsieur le Chef de la Division  
du Matériel  
pour le tenir au courant.

Noisy-le-Sec, le 24 Septembre 1941

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATÉRIEL

3/10  
4/10  
5/10  
6/10

Noisy-le-Sec, le 5 Novembre 1941

Monsieur VOSS

R.B. Werkmeister

Je vous adresse ci-joint un tract dont un seul  
exemplaire a et trouvé dans notre Entretien de l'Ourcq .

Le Chef d'Arrondissement

R A P P O R T N° 22-PE  
de l'Entretien de l'Ouroq  
du 22 mai 1944

-:-:-:-

Objet  
Tracts trouvés dans  
l'enceinte de l'En-  
retien de l'Ouroq.  
-:-

Le 21 courant, à 21h10, à la prise de service de nuit,  
le CM2 LACROIX Paul a constaté l'apposition des 2 tracts ci-joints  
sur la vitre d'un cadre d'affichage situé côté Nord du bâtiment  
des faisceaux de l'Entretien de l'Ouroq.

Il a été procédé aussitôt à leur enlèvement et à la suite  
de la visite minutieuse faite sur le chantier, il n'en a pas été  
trouvé d'autres.

Le collage de ces tracts étant sec, il y a lieu de sup-  
poser qu'il eut lieu entre la cessation de service de soirée.  
(19h30) et la prise de service de nuit (21h10).

L'Inspecteur Dre de 2<sup>e</sup> Cl. des S.A.  
Chef de l'Entretien de l'Ouroq

Signé: CHAIX.

AR

Transmis à Monsieur le Chef de la Division du Matériel  
Noisy-le-Sec, le 24 Mai 1944.

LE CHEF D'ARRONDISSEMENT  
DU MATÉRIEL

CHEMINOTS SINISTRES

Refusez de déblayer les voies, les ateliers  
et dépôts tant que votre maison ne sera pas déblayée  
ou que vous ne serez pas logés convenablement.

FAITES GREVE

SINISTRES

Par des délégations à la Préfecture,  
aux maires :

Exigez les 10.000 frs de secours immédiat,  
du lait pour vos gosses.